Commission des parcs du Niagara

RAPPORT DE LA DIRECTION

La direction de la Commission des parcs du Niagara est responsable de la préparation des états financiers afférents.

Elle a dressé ces états financiers conformément aux principes comptables généralement acceptées au Canada. Ces états financiers ne sont pas précis étant donné qu'ils comportent certains montants fondés sur des estimations et des jugements faits par la direction. Celle-ci a établi ces montants de façon raisonnable pour s'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement à tous égards importants.

La Commission utilise un système de contrôle comptable et administratif interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable et exacte, et que l'actif de la Commission est comptabilisé de manière appropriée et fait l'objet d'une protection suffisante.

La Commission est responsable pour s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et sont les ultimes responsables de l'examen et de l'approbation des états financiers.

La Commission se réunit périodiquement avec la direction pour discuter des mécanismes de contrôle interne du processus d'information financière, de questions de vérification et d'information financière, et pour s'assurer que chaque partie s'acquitte comme il se doit de ses responsabilités.

Les états financiers ont été vérifiés par Crawford, Smith et Swallow, comptables agréés, s.r.l., vérificateurs externes, selon les normes de vérification généralement acceptées au Canada, au nom de la Commission, du Ministre du Tourisme et Récréatif et du vérificateur général. Crawford, Smith et Swallow, comptables agréés, s.r.l., ont eu un accès entier et sans entraves aux registres de la Commission.



Directeur général Le 14 décembre 2007

Robert J. McIlveen
Directour administratif Services Corpor

Directeur administratif, Services Corporatifs Le 14 décembre 2007

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À la Commission des parcs du Niagara, au Ministre du Tourisme et au vérificateur général

Conformément à la Loi sur les parcs du Niagara, laquelle indique que la Commission des parcs du Niagara, un organisme de la Couronne, fait l'objet d'une vérification par le vérificateur provincial ou par un vérificateur général par le lieutenant-gouverneur en conseil, nous avons vérifié le bilan de la Commission des parcs du Niagara au 31 octobre 2007 et les états d'exploitation, de l'avoir et des mouvements de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues Canadien. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 octobre 2007 les résultats de son fonctionnement et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Granfu, Dini Ducan

Crawford, Smith and Swallow Chartered Accountants LLP Experts-comptables autorisés Niagara Falls, Ontario Le 14 décembre 2007

Bilan ~ au 31 octobre 2007

ÉTAT 1

	(dans des m	iilliers de dollars)
Actif	2007	2006
	\$	\$
Actif à court terme		
Encaisse	26 830	3 768
Comptes débiteurs	1 763	2 257
Stocks		
Articles vendables	3 330	3 432
Fournitures d'entretien et autres	1 282	1 215
Frais payés d'avance	400	480
	33 605	11 152
Immobilisations - notes 3 et 4	142 542	133 005
	176 147	144 157
Passif at avoir		
Passif et avoir		
Passif et avoir		
Passif et avoir Comptes créditeurs	8 783	5 646
Passif et avoir Comptes créditeurs Traitements et salaires dûs	1 027	1 854
Passif et avoir Comptes créditeurs	1 027 1 190	1 854 1 109
Passif et avoir Comptes créditeurs Traitements et salaires dûs	1 027	1 854
Passif et avoir Comptes créditeurs Traitements et salaires dûs	1 027 1 190	1 854 1 109
Passif et avoir Comptes créditeurs Traitements et salaires dûs Portion actuelle du financement à long terme Financement à long terme - note 4	1 027 1 190 11 000	1 854 1 109 8 609
Passif et avoir Comptes créditeurs Traitements et salaires dûs Portion actuelle du financement à long terme Financement à long terme - note 4 Prestations après-mandat - note 5	1 027 1 190 11 000 33 818	1 854 1 109 8 609 3 008
Passif et avoir Comptes créditeurs Traitements et salaires dûs Portion actuelle du financement à long terme	1 027 1 190 11 000 33 818	1 854 1 109 8 609 3 008
Passif et avoir Comptes créditeurs Traitements et salaires dûs Portion actuelle du financement à long terme Financement à long terme - note 4 Prestations après-mandat - note 5 Engagements - note 7	1 027 1 190 11 000 33 818	1 854 1 109 8 609 3 008

Voir notes afférentes

Signataires au nom de la Commission :

Président

Commissaire

Avoir ~ pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2007

ÉTAT 2

	(dans des milliers de dollars)	
	2007	2006
	\$	\$
Avoir au début de l'exercice	129 246	129 898
Perte nette pour l'année - État 3	(1 374)	(652)
Avoir à la fin de l'exercice	127 872	129 246

Voir notes afférentes

Exploitation ~ pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2007

ÉTAT 3

	(dans des mi	lliers de dollars)
	2007	2006
	\$	\$
Recettes		
Boutiques de cadeaux, restaurants et attractions	68 813	68 659
Loyers fanciers	6 037	5 914
Commissions, locaions et frais	2 535	3 425
Plus-values (pertes) nettes sur les devises américaines	(360)	460
Gain (perte) net sur la vente d'actifs immobilizes	40	(3)
Recettes diverses	464	202
	77 529	78 657
Charges		
Boutiques de cadeaux, restaurants et attractions		
Coût d'acquisition des articles vendus	12 518	12 733
Frais d'exploitation	30 969	31 075
Entretien	13 216	13 178
Frais généraux et d'administration	9 681	9 819
Marketing et publicité	4 004	3 860
	70 388	70 665
Revenu net pour l'année, avant les articles non notés	7 141	7 992
Autres articles		
Dépense d'intérêt - nette - note 9	331	305
Dépréciation - note 10	8 184	8 339
	8 515	8 644
Perte nette pour l'année	(1 374)	(652

Voir notes afférentes

Mouvements de trésorerie ~ pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2007

ÉTAT 4

	(dans des mill	ers de dollars)	
	2007	2006	
	\$	\$	
Activités d'exploitation			
Perte nette pour l'année	(1 374)	(652)	
Imputations aux recettes ne nécessitant aucun décaissement			
- avantages postérieurs à l'emploi	356	376	
- amortissement	8 184	8 339	
- perte (augmentation) net sur la vente d'actifs immobilizes	(5)	216	
	7 161	8 279	
Écart net des soldes des fonds de roulement en nature			
lié à l'exploitation - note 12	2 919	(1 059)	
Fonds découlant des activités d'exploitation	10 080	7 220	
Activités d'investissement			
Aquisitions d'actifs immobilizes - note 12	(17 799)	(9 764)	
Produits de la vente d'actifs immobilizes	83	32	
Fonds utilisés pour les activités d'investissement	(17 716)	(9 732)	
Activités de financement			
Augmentation nette (baisse) dans le financement à long terme	30 891	(1 244)	
Dépenses monétaires liées aux avantages postérieurs à l'emploi	(193)	(198)	
Fonds fournis (utilisés) par les activités de financement	30 698	(1 442)	
Augmentation (baisse) de la position de trésorerie	23 062	(3 954)	
Postition de trésorerie au début de l'exercice	3 768	7 722	
Postition de trésorerie à la fin de l'exercice	26 830	3 768	

Voir notes afférentes

Organisation

La loi sur les parcs du Niagara gouverne la Commission des parcs du Niagara. Fondée en 1885, la Commission est une « entreprise opérationnelle » de la Province de l'Ontario et est responsable pour l'entretien, la protection et la présentation de plus de 1 700 hectares de parcs recouvrant 56 kilomètres tout au long de la rivière Niagara, entre le lac Erie et le lac Ontario. Selon la loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et la loi ontarienne sur l'imposition des corporations, la Commission a une exemption d'impôts sur les sociétés.

1. Principales conventions comptables

Méthode comptable

Les états financiers de la Commission des Parcs du Niagara (la « Commission ») sont les représentations de la gestion dressées conformément aux principes comptables généralement acceptés au Canada et uniformément appliqués. Vu qu'une détermination précise de nombreux éléments d'actif et de passif est fonction d'événements futurs, la préparation d'états financiers périodiques repose nécessairement sur des estimations et des approximations. Celles-ci ont été faites à partir d'un jugement consciencieux exercé en tenant compte de l'information disponible. De l'avis de la direction, les états financiers ont été dressés de façon appropriée dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-dessous :

Constatation des produits

Le revenu des magasins de souvenirs, des restaurants et des attractions est reconnue si la marchandise a été transférée ou si les services ont été donnés. Le revenu des loyers fonciers, des commissions, des locations, des frais et des produits sont reconnus sous l'entente ou s'il est gagné.

Stocks

Les inventaires de marchandise vendable sont valorisés à un prix au-dessous de la moyenne et de la valeur nette réalisable.

Immobilisations

Toutes les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. La comptabilisation de l'amortissement est linéaire, à des taux de 2,5 à 33 pour cent pour les bâtiments, la voirie et les structures, de 10 à 33 pour cent pour le matériel et les fournitures et de 8 à 33 pour cent pour les véhicules.

Traduction des unités monétaires étrangères

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens. Les actifs et les passifs à dénominations étrangères sont traduits aux taux de change en vigueur au moment de la date du bilan financier. Les actifs et les passifs qui ont été traduits sont reflétés dans les salaires nets de la période.

Intérêt capitalisé

La Commission actualise une somme d'intérêt de tous les fonds imputables sur les travaux d'immobilisations en cours et financés par financement à long terme.

2. Changements en comptabilité

Instruments financiers – Reconnaissances et mesures et instruments financiers – Divulgation et présentation. Ces nouveaux standards s'appliquent quand un instrument financier doit être reconnu et retiré du bilan et pour déterminer quels instruments financiers doivent être reconnus. Ces standards spécifient aussi comment séparer les actifs et les passifs des instruments financiers. En utilisant ces nouveaux standards, tous les actifs financiers sont classifiés en tant que retenus pour l'échange, retenus jusqu'à la maturité, prêts et débiteurs ou disponibles à vendre et tous les passifs financiers doivent être classifiés en tant que retenus pour l'échange ou d'autres passifs financiers. De plus, une partie intéressée peut désigner des actifs ou des passifs en tant que retenus pour l'échange ou en tant qu'actifs financiers en tant que disponibles à vendre sur la reconnaissance initiale ou dès que ces standards seront adoptés, même si l'instrument financier n'a pas acquis ou subi la vente ou le rachat à court terme.

Il faut mesurer tous les instruments financiers selon la juste valeur marchande sur la reconnaissance initiale, sauf pour certaines opérations entre les personnes apparentées. Après la reconnaissance initiale, les instruments financiers devraient être mesurés selon la juste valeur marchande, sauf pour les actifs financiers classifiés en tant que retenus jusqu'à la maturité ou les prêts et débiteurs et d'autres passifs financiers mesurés au prix coutant ou au coût amorti en utilisant la méthode d'intérêt. Les actifs financiers classifiés en tant que disponibles à vendre qui n'ont pas de prix de marché dans un marché actif sont mesurés au prix courant. L'amortissement lié aux actifs financiers classifiés en tant que retenus jusqu'à la date de maturité ou des prêts et débiteurs et d'autres passifs financiers et actifs et passifs latents liés aux actifs et passifs financiers classifiés en tant que retenus pour l'échange sont inscrits dans les bénéfices nets pour la période en question. Si un actif financier est classifié en tant que disponible pour la vente, les actifs ou passifs latents cumulés sont reconnus comme cumulatifs dans d'autres revenus compréhensifs et reconnus dans les bénéfices d'une vente ou d'une réduction non temporaire.

La Commission a adopté la classification suivante pour les actifs financiers et les passifs financiers :

- -Les espèces et les quasi-espèces sont classifiées en tant que retenues pour l'échange.
- -Les comptes et d'autres comptes débiteurs sont classifiés en tant que prêts et créances.
- -Les comptes de créditeurs et d'autres charges à payer et le financement à long terme sont classifiés en tant que d'autres passifs financiers.

Les nouveaux standards exigent que tous les instruments financiers dérivés soient mesurés à la juste valeur marchande sur l'état financier, même lorsqu'ils font partie d'un élément constitutif d'une opération de couverture efficace. Un instrument dérivé inévitable est une composante d'un instrument hybride qui inclut aussi un contrat hôte non dérivé, ce qui cause qu'une partie de la rentrée de fonds de l'instrument combiné varie similairement à un instrument dérivé autonome. Si certaines conditions sont respectées, un dérivé inévitable est séparé du contrat hôte et correspond à un instrument dérivé dans l'état financier qui est mesuré à la juste valeur marchande. Dès que ceci a été adopté, les parties intéressées ont l'option de reconnaître tout instrument dérivé inévitable en tant qu'actif ou passif qui devra être séparé des contrats hôtes. À partir du 31 octobre, 2007, la Commission n'a pas de contrats de matériel en cours ou d'instruments financiers avec les instruments dérivés inévitables exigeant une bifurcation.

3. Immobilisations			(dans des mil	liers de dollars)
	Coût	Amortissement cumulé	2007	2006
	\$	\$	\$	\$
Terrain	13 555	_	13 555	13 555
Améliorations de terrain	17 135	_	17 135	17 135
Bâtiments, voirie				
et structures	154 661	68 094	86 567	88 647
Matériel et mobilier	35 536	27 122	8 414	9 933
Véhicules	9 164	7 572	1 592	1 917
	230 051	102 788	127 263	131 187
Travaux d'immobilisations en cours	15 279	-	15 279	1 818
	245 330	102 788	142 542	133 005

Financement à long terme	(dans des milliers de dollars)	
	2007	2006
	\$	\$
Le prêt à terme et à taux fixe qui exige des paiements au capital de 2 640 907 \$		
par année, porte un intérêt de 5,06% jusqu'en avril, 2027	32 000	_
Le prêt à terme et à taux fixe qui exige des paiements au capital de 1 000 000 \$		
par année, porte un intérêt de 4,01% jusqu'en décembre, 2009	3 000	4 000
La Commission a une obligation sous le contrat de location-adquisition, qui		
porte un intérêt nul, qui exige des paiements mensuels de 489 \$ jusqu'en octobre,		
2009, sécurisés par l'équipement avec une valeur d'inventaire nette de 11 670 $\$$	8	14
La Commission a une obligation sous les prêts de capital, portant un intérêt nul,		
de faire un paiement unique de 81 363 \$ jusqu'au mois novembre, 2006	_	81
La Commission a une obligation sous les prêts de capital, portent un intérêt nul,		
de faire des paiements mensuels de 2 779 \$ jusqu'au mois de mars, 2007	_	13
La Commission a une obligation sous les prêts de capital, portent un intérêt nul,		
de faire des paiements mensuels de 875 \$ jusqu'au mois de septembre, 2007	_	9
	35 008	4 117
La portion minimale est dû dans l'espace d'une année	1 190	1 109
	33 818	3 008

Les paiements de capital des obligations de financement à long terme sont prévus dans les périodes fiscales suivantes :

(dans des milliers de dollars)

	\$
2008	1 190
2009	2 034
2010	2 084
2011	1 139
2012	1 196

5. Prestations après-mandat

Prestation déterminée de cessation d'emploi

La Commission fournit une prestation définie à l'avenir pour l'employé, payable à la cessation d'emploi pour certains employés à temps plein avec un minimum de cinq ans de service. La prestation se calcule selon une rémunération d'une semaine, au moment de la cessation d'emploi, pour chaque année de service à temps plein fournie à la Commission jusqu'à un maximum de 26 semaines. La responsabilité de prestation accrue jusqu'au 31 octobre, 2007 est de 3 456 833 \$ (3 294 058 \$ en 2006).

Comme résultat d'une évaluation actuarielle administrée en 2007 pour l'année terminant le 31 octobre, 2007, il fut déterminé qu'il y avait une perte actuarielle de 242 488 \$. L'obligation actuelle, dès le 31 octobre, 2007, est de 3 214 345 \$ (3 359 635 \$ en 2006). Puisque la perte actuarielle est de moins de 10% de l'obligation actuelle, il n'y a pas d'amortissement minimal enregistré pour l'année.

La Commission exige qu'une évaluation actuarielle des avantages postérieurs à l'emploi soit administrée à tous les trois ans. Donc, la prochaine évaluation devrait être administrée pour l'année qui termine le 31 octobre, 2010.

Information définie sur régime de prestations	(dans des milliers de dollars)	
	2007	2006
	\$	\$
Atouts pour régime de prestations de l'employé	_	_
Engagements de régime de prestations de l'employé	3 457	3 294
Déficit de régime de prestations de l'employé	3 457	3 294
Obligaton de prestation reconnue sur le bilan		
Obligation de prestation, début de l'année	3 294	3 116
Dépense pour l'année	356	376
Prestations payées pendant l'année	(193)	(198)
Obligation prestation, fin de l'année	3 457	3 294

Les hypothèses actuarielles principales utilisées pour l'évaluation du régime de prestation sont les suivantes :

Taux d'intérêt (rabais) – L'obligation accrue à partir et les dépenses ont été déterminés en employant un taux d'escompte de 5%. **Niveaux des salaires** – Les niveaux des salaires à l'avenir sont prévus d'accroître de 3% par année.

Prestations de retraite

La Commission verse pour tous ses employés permanents (et aux employés non permanents qui choissent de participer) des cotisations à la Caisse de retraite de la fonction publique (CRFP) et au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO). Ceux-ci sont des régimes pour plusieurs employés. Ces plans sont expliqués en tant que plans de contribution, puisque la Commission n'a pas assez d'information pour appliquer un plan de bénéfices défini expliquant ces plans de pension.

Les obligations de la Commission au titre des régimes de retraite de la CRFP et du SEFPO étaient de 1 541 361 \$ (1 522 827 \$ en 2006) et sont incluses dans les postes « Frais généraux et d'administration » dans l'état des opérations.

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi et non liés au régime de retraite est payé par le Conseil de gestion. Le Secrétariat n'est pas inclut dans l'état des résultats d'exploitation.

6. Facilités de crédit

Les facilités de crédit, qui ont une capacité d'emprunt maximale de 15 000 000 \$, fournissent deux types de prêts. Il y a une option à taux variable avec un taux qui varie selon le taux d'intérêt préférentiel de la Banque de Montréal et il y a une facilité de crédit de fonctionnement avec un taux fixe qui est disponible pour les termes de 30/60/90/180 ou 364 jours, à des taux qui sont fixés selon les taux d'acceptation de l'employé de banque.

7. Engagements

La Commission s'est engagée à dépenser approximativement 25 000 000 \$ en projets d'immobilisations au cours du prochain exercice.

8. Faux Frais

La Commission est engagée dans une instance judiciaire ayant trait à certaines demandes d'indemnisation pour lesquelles il est impossible de determiner la porobabilité de perte ni le montant raisonnablement estimable. En conséquence, les états financiers ne tiennent compte d'aucune provision pour ces demandes d'indemnisation.

9. Dépense d'intérêt	(dans des milliers de dollars)	
	2007	2006
	\$	\$
Revenu d'intérêt	(582)	(135)
Dépense d'intérêt du prêt	913	440
	331	305
10. Dépréciation	(dans des milli	ers de dollars)
	2007	2006
	\$	\$
Amortissement de l'actif productif de recettes	4 748	4 894
Amortissement de l'actif non productif de recettes	3 436	3 445
	8 184	8 339

11. Crédits de fonctionnement

La Commission loue des véhicules, de l'équipement et des locaux avec des crédits de fonctionnement qui expirent à des moments différents jusqu'en 2011. L'obligation totale sous les crédits de fonctionnement équivaut à environ 846 691 \$.

Les paiements à l'avenir pour chacune des quatre années à suivre sont les suivants :

(dans des milliers de dollars)

	\$
2008	370
2009	290
2010	186
2011	1

12. Mouvements de trésorerie

Parmi les écarts des éléments du fonds de roulement, on trouve les suivantes :

(dans des milliers de dollars)

	2 919	(1 059)
Comptes créditeurs et traitements et salaires dûs	2 310	(796)
Frais payés d'avance	80	49
Stocks	35	(1)
Comptes débiteurs	494	(311)
	2007 \$	2006 \$

Acquisition de biens fixes

Pendant l'année, les biens fixes furent obtenus à un coût déterminé de 17 799 000 \$ (9 764 000 \$ en 2006) desquels nul (17 000 \$ en 2006) fut obtenu par des moyens de contrats de location acquisition. Les paiements en argent liquide de 17 799 000 \$ (9 747 000 \$ en 2006) ont été réalisés pour acheter les biens fixes.

13. Instruments financiers et la gestion de risque

Risque de credit

La clientèle de la Commission l'expose à un risque de crédit. Toutefois, la concentration du risque de crédit est réduite au minimum en raison du nombre élevé de clients.

Risque d'unité monétaire

La Commission a des espèces de 5 255 465 \$ qui ont une dénomination en dollars Américains. Ce compte a été converti à l'équivalent Canadien à un taux de 1 dollar Américain qui équivaut à 0.9325 dollars Canadiens. La Commission administre environ 18,1% (2006 - 17,04%) de ses ventes en monnaies étrangères. Par conséquent, certains avoirs et revenus sont exposés à des fluctuations de change monétaire.

Risque de flux monétaire

La Commission a des installations de prêts pour les découverts en banque à taux variable portant un intérêt qui varie avec le taux d'intérêt de base. Par conséquent, la Commission est exposée aux risques de flux de trésorerie liés aux fluctuations potentielles des taux d'intérêt du marché.

14. Intérêt capitalisé

La Commission a capitalisé 232 301 \$ d'intérêt lié à l'expansion du complexe Table Rock Complex, qui sera probablement complété en juin, 2008.

15. Fonds excédentaires

Conformément à l'article 16(2) de la Loi sur les parcs du Niagara, tous les fonds excédentaires sont versés au ministre des Finances sur ordre du lieutenant gouverneur en conseil en font partie du trésor.

16. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été indiqués à nouveau avec la présentation de cette année.